



## Résumé d'entretien : Dominic LeBlanc (ministre de la Sécurité publique, des Institutions démocratiques et des Affaires intergouvernementales)<sup>1</sup>

### Contexte

Dominic LeBlanc, ministre de la Sécurité publique, des Institutions démocratiques et des Affaires intergouvernementales, a été rencontré en entrevue par les avocats de la Commission le 18 janvier 2024.

L'entrevue s'est déroulée dans un environnement sécurisé et comportait des références à des informations classifiées. Le présent résumé a été rédigé de manière à supprimer ou à résumer toutes les références à de telles informations, afin de pouvoir le divulguer publiquement.

Le présent résumé doit être lu conjointement avec le rapport institutionnel sur la protection de l'information dans l'intérêt national ou public préparé par le gouvernement du Canada.

Ce préambule et les textes entre crochets sont des notes explicatives fournies par les avocats de la Commission pour éclairer le lecteur.

### Responsabilités ministérielles

Le ministre LeBlanc a expliqué qu'il est responsable de trois domaines principaux au sein de son portefeuille ministériel :

---

<sup>1</sup> Traduction.

- 1) Affaires intergouvernementales : Ce secrétariat, qui se situe au sein du Bureau du Conseil privé (« BCP ») [organisme gouvernemental central qui soutient le bon fonctionnement du Cabinet et coordonne l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et du programme législatif du gouvernement du Canada], favorise la collaboration avec ses homologues provinciaux et territoriaux afin de faire progresser leurs objectifs communs. Il veille à ce que les enjeux qui concernent les partenaires provinciaux et territoriaux soient correctement pris en compte dans la structure fédérale canadienne.
- 2) Institutions démocratiques : Ce secrétariat, qui se situe également au sein du BCP, mène la réponse intégrée visant à protéger les institutions démocratiques du Canada, y compris contre l'ingérence étrangère. Il favorise la transparence, l'équité et la participation au sein du processus électoral fédéral en collaboration avec le directeur général des élections du Canada, qui agit de manière indépendante des ministres.
- 3) Sécurité publique (« SP ») : Ce ministère pilote les efforts visant à protéger la sécurité des Canadiens et coordonne les activités de cinq organismes : le Service canadien du renseignement de sécurité (« SCRS »), la Gendarmerie royale du Canada (« GRC »), l'Agence des services frontaliers du Canada (« ASFC »), le Service correctionnel du Canada et la Commission des libérations conditionnelles du Canada.

## Transparence et ingérence étrangère

Le ministre LeBlanc a discuté des menaces graves et en évolution constante que l'ingérence étrangère (« IÉ ») fait peser sur le Canada et de l'importance de faire preuve d'une transparence accrue dans ce domaine, tout en tenant compte des limites posées par la protection de la sécurité nationale du pays. Il a expliqué que, puisque l'IÉ cherche à saper la confiance du public dans les institutions démocratiques par des moyens clandestins, l'une des principales manières de la contrer est de sensibiliser les citoyens

et de renforcer leur résilience. Il a noté que le Secrétariat des institutions démocratiques a pris de nombreuses initiatives à cet égard, comme le Plan pour protéger la démocratie canadienne [lancé par la ministre des Institutions démocratiques en 2019 avant la 43<sup>e</sup> élection générale, ce plan s'appuie sur quatre piliers pour renforcer le système électoral et le protéger contre les cybermenaces et les autres menaces, y compris l'IE] et l'Initiative de citoyenneté numérique [une composante du Plan de protection de la démocratie canadienne, cette initiative vise à renforcer la confiance et la participation du public dans les processus démocratiques en soutenant des projets mis en œuvre par la société civile qui renforcent la pensée critique et la résilience face à la désinformation en ligne].

Le ministre LeBlanc a déclaré que la création de la Commission d'enquête publique sur l'ingérence étrangère dans les processus électoraux et les institutions démocratiques fédérales (la « Commission ») et la nomination de la Commissaire – toutes deux approuvées par l'ensemble des partis politiques reconnus représentés à la Chambre des communes – contribuent à cette démarche. En effet, l'un des objectifs de la Commission est d'informer le public, dans un cadre non partisan, des défis croissants que pose l'IE pour le Canada.

Le ministre LeBlanc a également évoqué le mandat attribué à la Commission en vertu de la division (a)(i)(D) des termes du mandat, qui vise à tenir compte du contexte particulier dans lequel la Commission évolue, qui résulte du sujet sur lequel elle enquête. Bien qu'il existe un intérêt public clair à divulguer le plus d'informations possible, la sécurité et la conduite efficace des activités de renseignement exigent que certaines informations demeurent confidentielles. Il a expliqué qu'il existait à la fois des défis et des opportunités pour réaliser cette partie du mandat de la Commission et mettre davantage d'informations

à la disposition du public, comme le recours à des résumés et la possibilité de « rédiger pour publier ».

Le ministre LeBlanc a déclaré qu'il encourageait activement les agences de sécurité dans tout le pays à échanger avec le public, dans le respect des restrictions statutaires et sans que cela ne nuise à leurs activités. Il a confirmé que toutes les agences concernées sont enthousiastes à l'idée de travailler avec la Commission pour mettre le plus d'informations possible à la disposition du public.

Le ministre LeBlanc a fait remarquer que cette approche est conforme à celle de son rapport de 2023 intitulé *Contrer une menace en évolution : mise à jour sur les recommandations visant à prévenir l'ingérence étrangère dans les institutions démocratiques canadiennes* – corédigé avec Janice Charrette, alors greffière du Conseil privé.

Il reste du travail à effectuer afin d'assurer une sensibilisation à plus grande échelle concernant les menaces auxquelles le Canada est confronté et les mesures visant à les contrer. Au vu des recommandations de M. Rosenberg de communiquer plus à fond et plus fréquemment avec les Canadiennes et les Canadiens à propos de l'ingérence étrangère et des efforts du Canada pour protéger la démocratie canadienne, le gouvernement, y compris les ministres responsables et les représentants de la sécurité nationale et du renseignement, trouveront davantage d'occasions de tenir les Canadiennes et les Canadiens au courant de l'ampleur de l'ingérence étrangère qui touche tous les aspects de la société, y compris la démocratie. Une population mobilisée, informée et résiliente est l'une des meilleures défenses contre les tentatives visant à miner la démocratie et ses institutions. Veiller à ce que la population canadienne soit informée des activités entreprises en leur nom et adopter les meilleures pratiques émergentes en matière de communication inspirées des récents efforts du Canada et de l'OTAN pour cerner et contrer la désinformation instiguée par la Russie dans le cadre de l'invasion de l'Ukraine permettront de rassurer la

population canadienne quant à la solidité et la sécurité de leur démocratie.

## Confidentialité de la sécurité nationale : interaction entre les fonctionnaires et le monde politique

Le ministre LeBlanc a clarifié les rôles respectifs des décideurs élus et des fonctionnaires en ce qui concerne la divulgation publique d'informations classifiées.

Il a expliqué qu'en sa qualité de ministre de la Sécurité publique, des Institutions démocratiques et des Affaires intergouvernementales, il travaille en étroite collaboration avec les agences de sécurité nationale et est régulièrement informé des enjeux courants. Cependant, il n'est pas impliqué, et il n'est pas approprié qu'il le soit, dans le processus de classification des informations ou dans les décisions de divulguer ou non des informations au public sans porter atteinte à la sécurité nationale. Il ne donne pas non plus de directives aux fonctionnaires – et ne pense pas qu'il serait approprié d'en donner – en ce qui concerne la divulgation d'informations classifiées. Ces décisions sont prises par des fonctionnaires experts et non partisans, et non par des politiciens.

Le ministre a indiqué que les agences, en partenariat avec le conseiller à la sécurité nationale et au renseignement auprès du premier ministre [qui agit en tant que conseiller pour les questions de sécurité nationale et assure la liaison avec d'autres gouvernements étrangers au sein de la communauté du renseignement], coordonnent l'échange et la diffusion d'informations au sein du gouvernement et au public canadien.

Le ministre LeBlanc a souligné que l'un des objectifs des consultations en cours sur la modernisation de la *Loi sur le SCRS* est de permettre l'échange d'informations avec

d'autres ordres de gouvernement, le milieu universitaire et le monde des affaires d'une manière plus efficace et plus transparente.

### Confidentialité de la sécurité nationale et travail du Cabinet

Le ministre LeBlanc a discuté de l'échange d'informations classifiées relatives à la sécurité nationale au sein du Cabinet. Il a expliqué que le nombre de ministres exposés à ce type d'information est restreint et dépend des questions en jeu, du principe du besoin de savoir et des portefeuilles des ministres.

Le ministre LeBlanc a été invité à répondre par écrit aux questions suivantes à la suite de son entrevue : (1) Les membres du Cabinet ont-ils tous une habilitation de sécurité « Très secret » et sont-ils endoctrinés relativement à l'ensemble des compartiments d'information? (2) Les réunions du Cabinet ont-elles lieu dans une installation sécurisée afin de permettre des discussions portant sur des informations classifiées « très secrètes » (c'est-à-dire un local isolé pour l'information sensible cloisonnée)? (3) Des informations et des renseignements classifiés « Très secret » sont-ils fréquemment discutés par le Cabinet?

En réponse, le ministre a fourni les informations suivantes :

- Les personnes nommées au Conseil privé du Roi pour le Canada et les ministres font l'objet d'une vérification approfondie de leurs antécédents, notamment auprès du SCRS et de la GRC. Ces vérifications, complétées par des serments du secret et des breffages sur la sécurité, permettent aux ministres de recevoir des informations classifiées « Très secret ». Tous les ministres sont endoctrinés à l'égard des systèmes de contrôle Talent Keyhole (« TK »), Special Intelligence (« SI ») et GAMMA (« G »), ce qui leur permet d'accéder à ce niveau d'information si cela est nécessaire à l'exercice de leurs fonctions. L'accès à des informations

dans des compartiments supplémentaires peut être accordé si cela est nécessaire à l'exercice des responsabilités d'un ministre, lesquelles varient selon les portefeuilles ministériels. Les agences composant le portefeuille ministériel, dirigés par les ministres adjoints et chefs adjoints, portent les informations classifiées à l'attention d'un ministre lorsque celui-ci a besoin de les connaître pour exercer ses fonctions officielles, selon le même principe que celui s'appliquant aux fonctionnaires lorsqu'ils ont accès aux informations classifiées.

- Le Cabinet dans son ensemble n'examine pas systématiquement des informations classifiées, bien que certains comités du Cabinet, comme le Conseil de la sécurité nationale, puissent examiner des informations classifiées plus régulièrement. Le Cabinet et ses comités ont accès à différents types de salles de réunion et se réunissent dans des lieux appropriés en fonction de la classification des informations qu'ils examinent.

#### Documents types sur la confidentialité en matière de sécurité nationale

Le ministre LeBlanc a indiqué qu'il est breffé ponctuellement par les dirigeants des agences de sécurité. Les breffages sont généralement verbaux, mais le ministre LeBlanc reçoit aussi parfois des documents, lesquels peuvent inclure des résumés du SCRS, des rapports de renseignement, des évaluations de renseignement et des brochures [*placemat* en anglais] (rarement) semblables à ceux inclus dans l'échantillon de documents caviardés demandés par la Commission pour les audiences du CSN.

Le ministre LeBlanc a expliqué que les dirigeants des agences de sécurité sont chargés de recenser les informations et les documents qui doivent être portés à son attention, et qu'ils les passent généralement en revue avec lui. En général, ce sont les dirigeants des agences de sécurité qui demandent à l'informer sur des sujets précis. Dans d'autres cas, plus rares, le ministre demande une séance d'information sur un sujet particulier qui le préoccupe.

## L'Enquête publique

Le ministre LeBlanc a énoncé ce qu'il espérait de l'Enquête publique. D'abord, il a fait remarquer que la Commission sensibilisera le public canadien aux menaces à la sécurité nationale qui résultent des activités d'IE, lesquelles existent depuis plus d'une décennie et s'accroissent et évoluent. Ensuite, il a énoncé le souhait que les Canadiens comprennent mieux les moyens par lesquels les acteurs tentent d'affaiblir nos processus démocratiques. Il a également noté que la Commission représente la meilleure occasion qui soit de continuer à renforcer la résilience et la confiance des citoyens. En outre, le ministre a indiqué espérer que le processus d'enquête rassurera les Canadiens sur l'intégrité du processus électoral par son examen des mesures non partisans mises en place et les changements apportés à ces mesures pour répondre à l'évolution des menaces d'IE, le tout afin d'assurer la résilience des institutions démocratiques du Canada.

Le ministre LeBlanc s'est dit d'accord avec l'énoncé suivant : bien qu'un certain nombre d'agences et de comités d'examen différents se penchent sur la question de l'ingérence électorale étrangère, la Commission est différente parce qu'il s'agit d'un processus public qui vise à divulguer le plus d'information possible, dans la mesure de ce qui est raisonnable et sécuritaire. Il a ajouté qu'elle se distinguait également en raison du processus non partisan qui a conduit à sa création. Il a souligné que tous les partis politiques reconnus représentés à la Chambre des communes ont approuvé chaque ligne du mandat de la Commission ainsi que le choix de la Commissaire. Il s'agit là d'une caractéristique distinctive de la présente Commission.

Le ministre LeBlanc a également souligné que l'échéance serrée pour la remise du rapport final de la Commission (31 décembre 2024) a également été approuvée par les partis politiques reconnus représentés à la Chambre des communes. Cette échéance a été délibérément retenue dans l'espoir que les Canadiens aient une image plus claire de l'IE dans le processus électoral avant la tenue des prochaines élections générales.